

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI
13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT Maire.

Etaient présents :

Bernard ENAULT, Maire,
Sylvie BLANCHER, Jacky RIVIÈRE, Sarah HEYVANG, adjoints au Maire,
Catherine JACQUART, Yvette GARDIE, Christophe BESNIER, Marianne MASSELIN, Éric TROTIN, Laure LANGEARD, Claire DELEU, Edouard PERLY, Mireille COUÉ, Vincent AUVRAY, Sandrine MARNEUX, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Éric BURNEL, donne pouvoir à Monsieur Jacky RIVIÈRE
Monsieur Christian CHARDON, donne pouvoir à Monsieur Mireille COUÉ
Monsieur Bruno NAPOLI, donne pouvoir à Monsieur Edouard PERLY

Était absent :

Monsieur Michel DUTRIEZ

Ordre du jour

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Election d'un ou d'une secrétaire de séance- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juillet 2022
1. Convention de groupement de commande de zonage eau pluviale (EP)2. Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC Energie3. Convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados4. Subvention exceptionnelle pour la ligue contre le cancer
Questions et informations diverses- Rapport annuel 2021 prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés- Point sur la rentrée scolaire- INSEE – Résultat des comptages de l'enquête lors du recensement de la population en 2022 |
|--|

Secrétaire de séance :

Madame Marianne MASSELIN est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Vu la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVER** cette adhésion dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du Comité syndical du SDEC ENERGIE.

838 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
--

Nombres de Conseillers :

Exercice	19
Présents	15
Votants	18 (dont 3 pouvoirs)

Monsieur Le Maire informe le conseil d'un éventuel développement des ressources numériques dans la médiathèque de la commune.

Vu les articles L. 310-1 et L. 320-1 et suivants du Code du patrimoine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 3211-1, L. 5215-27,

Considérant que la Bibliothèque du Calvados, gérée par le Département, a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques,

Considérant que le Département, en concertation avec les bibliothèques du réseau départemental, a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques face à l'évolution des pratiques culturelles,

Effectifs de 283 élèves inscrits, 78 élèves en maternelle, 205 élèves en élémentaire.

Effectifs cantine, 271 élèves, dont 73 sont en maternelle.

3 rentrées supplémentaires depuis le début de l'année.

3. INSEE - Résultat des comptages de l'enquête lors du recensement de la population en 2022 : 2788 habitants.

- Madame GARDIE prend la parole concernant la hausse des taxes foncières. Monsieur Le Maire fait savoir qu'il a voté contre cette hausse.
- Madame GARDIE prend la parole concernant la hausse de l'énergie et souhaite savoir si la commune va proposer des solutions afin de baisser les coûts. Monsieur Le Maire propose d'éteindre les réverbères à 23h.
- Madame GARDIE fait savoir qu'il manque un râtelier à vélos dans le parking de la Salle Multi Activités. Monsieur RIVIERE prend la parole en expliquant qu'un râtelier va bientôt être commandé et il sera fixé au sol afin d'éviter le déplacement de ce dernier comme c'était le cas avec le précédent.
- Madame GARDIE et d'autres conseillers prennent la parole afin d'informer l'assemblée que la commune est sale par endroit : déjections canines, trottoirs qui glissent, des ronces, du verre, du sable et des feuilles mortes qui encombrant les caniveaux. Les différents conseillers souhaitent savoir ce que la commune fait ou va faire afin d'améliorer l'état général de la ville. Madame HEYVANG fait savoir que des bacs avec des distributeurs de sacs à déjections canine, appelés « toutous chiens » vont être installés un peu partout dans la ville et que des panneaux « chiens en laisse » vont être également mis en place. Monsieur Le Maire fait savoir que chaque administré se doit de nettoyer le trottoir se trouvant devant chez lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

La Maire, Bernard ENAULT



La secrétaire de séance, Marianne MASSELIN

